

ARTICLE 259.1

TUTORAT DU SECTEUR AMATEUR

A REMPLIR PAR LES COMITÉS TERRITORIAUX ET A RETOURNER A LA FFR

AU PLUS TARD LE 1^{ER} NOVEMBRE DE LA SAISON EN COURS (LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

JOUEURS DE + 18 ANS OU JOUEUSES DE + 18 ANS		JOUEURS DE – 18 ANS ET DE – 16 ANS OU JOUEUSES DE – 18 ANS	
<i>(rayer la mention inutile)</i>		<i>(rayer la mention inutile)</i>	
JOUEURS(S) PRETE(E)S PAR L'ASSOCIATION « TUTRICE » A L'ASSOCIATION « SOUS TUTELLE » [5 JOUEURS(S) MAXIMUM]		JOUEURS(S) PRETE(E)S PAR L'ASSOCIATION « TUTRICE » A L'ASSOCIATION « SOUS TUTELLE » [3 JOUEURS(S) MAXIMUM]	
N° de licence	NOM - PRENOM	N° de licence	NOM - PRENOM
Le nombre de joueur ou joueuses prêté(e)s est porté à sept maximum pour l'association « tutrice » dont l'équipe première participe aux compétitions professionnelles (TOP 14 - Pro D2)		/	
JOUEURS(S) PRETE(E)S PAR L'ASSOCIATION « SOUS TUTELLE » A L'ASSOCIATION « TUTRICE » [3 JOUEURS(S) MAXIMUM]		JOUEURS(S) PRETE(E)S PAR L'ASSOCIATION « SOUS TUTELLE » A L'ASSOCIATION « TUTRICE » [3 JOUEURS(S) MAXIMUM]	
N° de licence	NOM - PRENOM	N° de licence	NOM - PRENOM

**Afin de valider le TUTORAT, joindre impérativement
une copie des cartes de qualification 2016/2017**

Association « tutrice »		Association « sous tutelle »	
Nom :		Nom :	
Niveau :		Niveau :	
Code Club F.F.R. :		Code Club F.F.R. :	
Code du Comité :		Code du Comité :	
Le Président de l'association « tutrice »		Le Président de l'association « sous tutelle »	
Date :		Date :	
Signature :		Signature :	
Cachet de l'association		Cachet de l'association	
Le Président du Comité Territorial	Le Président du Comité Territorial limitrophe		Le Secrétaire Général de la F.F.R.
Date, signature et cachet du Comité	Date, signature et cachet du Comité		Date, signature et cachet de la F.F.R.